

N° au catalogue 89-657-X2026003
ISSN 2371-5014
ISBN 978-0-660-98067-6

Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration

Les services de garde dans la langue officielle minoritaire au Canada, 2021 et 2022

par Juliane Martini, Neïla Miller et Étienne Lemyre

Date de diffusion : le 27 mars 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Remerciements

La rédaction de ce rapport a été possible grâce à l'expertise et aux conseils de nombreuses équipes et personnes, y compris des employés actuels et d'anciens employés de Statistique Canada. Les auteurs tiennent à remercier chacun d'entre eux, en particulier Dominique Pépin-Filion, Martin Turcotte, Éric Caron-Malenfant, Laurent Martel, Daniel Pereira, Daphne Fernandes, Foungatrigue-Siramane Coulibaly, Ekin Sun Kiziltan, Leanne Findlay, Katarina Canaj et Shivani Sood. Des remerciements particuliers sont également adressés à tous les membres de l'équipe des statistiques linguistiques pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce projet.

Table des matières

Remerciements.....	3
Principaux résultats	5
1 Introduction.....	7
2 La fréquentation des services de garde d'enfants parmi les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire	9
3 Les raisons d'utiliser les services de garde dans la langue officielle minoritaire.....	13
4 Les cheminements scolaires après avoir fréquenté un service de garde dans la langue officielle minoritaire	14
5 Les langues officielles utilisées par les fournisseurs de services de garde.....	14
6 Les langues utilisées par les travailleurs des services de garde.....	16
7 Conclusion	18
Annexe.....	20

Les services de garde dans la langue officielle minoritaire au Canada, 2021 et 2022

par **Juliane Martini, Neïla Miller et Étienne Lemyre**

Principaux résultats

Québec

- Au Québec, en 2022, 14 % des enfants admissibles à l'instruction en anglais qui fréquentaient ou avaient déjà fréquenté un service de garde au Canada ont fréquenté un service de garde en anglais et 39 % ont fréquenté un service de garde bilingue. Cette dernière proportion était plus élevée dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (47 %).
- Les enfants admissibles au Québec dont les deux parents parlaient anglais le plus souvent à la maison étaient plus susceptibles d'avoir fréquenté un service de garde en anglais (20 %) ou bilingue (49 %) que les enfants dont aucun parent ne parlait anglais le plus souvent à la maison (7 % et 22 %, respectivement).
- Au Québec, 29 % des parents d'enfants admissibles à l'instruction en anglais qui fréquentaient un service de garde en français auraient préféré que leur enfant fréquente plutôt un service de garde en anglais. Le fait qu'un service de garde en anglais n'était pas disponible était la principale raison pour laquelle ils ont eu recours à un service de garde en français (69 %^É).
- Les enfants du Québec admissibles à l'instruction en anglais qui avaient fréquenté un service de garde en anglais étaient plus susceptibles de fréquenter ensuite une école primaire de langue anglaise, incluant les programmes d'immersion en français (82 %), que ceux qui fréquentaient un service de garde bilingue (63 %) ou en français (48 %).
- Parmi tous les établissements de garde d'enfants au Québec en 2022, 44 % des fournisseurs de services de garde en centre, 15 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés et 21 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial non agréés parlaient anglais avec les parents ou les enfants, le plus souvent en combinaison avec le français. L'anglais était la seule langue parlée par 1 % des fournisseurs de services de garde d'enfants en centre et par 2 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés ou non agréés.
- Certains fournisseurs de services de garde au Québec avaient des places disponibles pour l'inscription à temps plein. C'était le cas de 24 % des fournisseurs de services de garde en centre, de 10 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés et de 10 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial non agréés. Ces proportions étaient plus élevées pour les services de garde en centre (34 %) et les services de garde en milieu familial agréés (20 %) où l'anglais était parlé avec les enfants ou avec les parents, seul ou en combinaison avec d'autres langues.
- Au Québec, 16 % des travailleurs des services de garde utilisaient l'anglais au travail au moins régulièrement en 2021. Parmi les travailleurs des services de garde qui n'utilisaient pas l'anglais au travail, 28 % pouvaient soutenir une conversation en anglais.

^É à utiliser avec prudence

Canada hors Québec

- Au Canada hors Québec, en 2022, 35 % des enfants admissibles à l'instruction en français fréquentaient ou avaient déjà fréquenté un service de garde au Canada ont fréquenté un service de garde en français et 12 % ont fréquenté un service de garde bilingue. La proportion d'enfants admissibles qui fréquentaient un service de garde en français était plus élevée que la moyenne au Nouveau-Brunswick (63 %) et dans les capitales des territoires (51 %), c'est-à-dire à Whitehorse, à Yellowknife et à Iqaluit.
- Les enfants admissibles des familles où le français était la langue la plus souvent parlée à la maison par les deux parents (66 %) ou un parent (57 %) étaient environ trois fois plus susceptibles d'avoir fréquenté un service de garde en français que les enfants des familles où le français était la langue la plus souvent parlée à la maison par aucun des parents (20 %).
- Au Canada, à l'extérieur du Québec, 40 % des parents d'enfants admissibles à l'instruction en français qui utilisaient un service de garde en anglais auraient préféré que leur enfant fréquente plutôt un service de garde en français. La non-disponibilité des services en français (67 %) et la distance par rapport à l'établissement (33 %) étaient les principales raisons pour lesquelles les parents avaient recours à un service de garde en anglais.
- Au Canada hors Québec, les enfants admissibles à l'instruction en français qui avaient fréquenté un service de garde en français étaient plus susceptibles de fréquenter ensuite une école primaire de langue française (93 %) que les enfants qui avaient fréquenté un service de garde bilingue (61 %) ou en anglais (30 %).
- Dans les services de garde au Canada hors Québec en 2022, on parlait français avec les parents ou les enfants dans 19 % des services de garde en centre, 6 % des services de garde en milieu familial agréés, et dans 8 % des services de garde en milieu familial non agréés, le plus souvent en combinaison avec l'anglais. Le français était la seule langue parlée dans 2 % des services de garde en centre et par 1 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial. Au Nouveau-Brunswick, le français était la seule langue parlée par 23 % des fournisseurs de services de garde.
- Au Canada hors Québec, les fournisseurs de services de garde où le français était parlé étaient moins susceptibles d'avoir des places disponibles (41 % dans les services de garde en centre et 24 % chez les fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés) comparativement à la moyenne (46 % et 39 %, respectivement).
- Au Canada hors Québec en 2021, 6 % des travailleurs des services de garde utilisaient le français au moins régulièrement au travail. Parmi les travailleurs des services de garde qui n'utilisaient pas le français au travail, 5 % pouvaient soutenir une conversation dans cette langue.

1 Introduction

Au Canada, la fréquentation d'un service de garde est courante chez les enfants d'âge préscolaire. En fait, en 2023, plus de la moitié (56 %) des enfants âgés de 5 ans et moins fréquentaient un service de garde¹. Les services de garde, ainsi que d'autres activités de développement, peuvent constituer la première étape du cheminement scolaire d'un enfant à l'extérieur de la maison, ce qui rend les milieux d'éducation à la petite enfance importants pour l'acquisition et le développement de compétences linguistiques. Cela peut être particulièrement important pour les enfants des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, c'est-à-dire les enfants de langue anglaise du Québec et les enfants de langue française hors Québec. Dans les contextes de langue officielle en situation minoritaire, les services de garde jouent un rôle clé pour appuyer l'acquisition de la langue, en particulier lorsque les possibilités d'exposition à la langue en situation minoritaire et d'interaction dans cette langue sont limitées².

Le *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028* du gouvernement du Canada s'engage à investir dans le développement des services de garde à la petite enfance, en mettant particulièrement l'accent sur les services en français au Canada hors Québec. Un élément central du plan d'action est la promotion d'un « continuum éducatif », qui vise à soutenir les apprenants dans un contexte de langue officielle minoritaire de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires. De plus, le gouvernement du Canada investit dans la formation professionnelle des travailleurs des services de garde dans les communautés de langue française en situation minoritaire³.

De 2001 à 2016, le nombre de travailleurs des services de garde qui utilisaient principalement une langue officielle minoritaire au travail a augmenté plus rapidement que le nombre d'enfants susceptibles de fréquenter un service de garde de langue officielle minoritaire au Québec et dans le reste du Canada. Autrement dit, la disponibilité globale des services de garde dans la langue officielle minoritaire s'est probablement améliorée au cours de cette période^{4,5}. En revanche, la plupart des enfants vivant dans une situation de langue officielle minoritaire⁶ au Québec et au Canada hors Québec qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde n'ont pas fréquenté un service de garde de langue officielle minoritaire, et la proportion de ceux qui ont fréquenté ce type de services a diminué de 2006 à 2022^{7,8}. Pour que les parents puissent utiliser des services de garde dans la langue officielle minoritaire, ces services doivent exister et doivent être disponibles. Compte tenu de cette situation, des renseignements plus détaillés sur la fréquentation et la prestation des services de garde dans la langue officielle minoritaire sont nécessaires.

Cette étude utilise trois sources de données distinctes pour présenter divers aspects des services de garde dans la langue officielle minoritaire au Canada. L'*Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire (EPLOSM) de 2022* donne un aperçu de la fréquentation des services de garde dans la langue officielle en situation minoritaire chez les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire, et du parcours scolaire de ces enfants, de la garderie à l'école primaire. L'*Enquête canadienne sur la prestation de services de garde, 2022* fournit des renseignements sur l'utilisation des langues officielles dans les services de garde. Enfin, les données du Recensement de la population de 2021 sont utilisées pour décrire l'utilisation des langues officielles par les travailleurs des services de garde. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces sources de données, voir l'encadré intitulé « Sources de données et méthodes ».

1. Statistique Canada. (21 octobre 2025). *Modes de garde d'enfants, 2025*. *Le Quotidien*. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/251021/dq251021c-fra.htm>.
2. Maltais, C. (2005). *Relation entre les types de services de garde et le développement du langage chez les enfants du préscolaire*. *Éducation et francophonie*, 33(2), 207–223. <https://doi.org/10.7202/1079108ar>.
3. Patrimoine canadien. (26 avril 2023). *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*. Gouvernement du Canada. Extrait du site <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>.
4. Frigon, C. et Lemyre, É. (2021). *Petite enfance et services de garde de langue anglaise au Québec, 2001 et 2016*. *Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, n° 89-657-X au catalogue. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2021007-fra.htm>.
5. Frigon, C. et Lemyre, É. (2021). *Petite enfance et services de garde de langue française au Canada hors Québec, 2001 et 2016*. *Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, n° 89-657-X au catalogue. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2021006-fra.htm>.
6. Les « enfants en situation linguistique minoritaire » comprennent les enfants dont au moins un des parents fait partie de la population de langue officielle en situation minoritaire et ceux qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle en situation minoritaire conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
7. Pépin-Filion, D., Cornelissen, L. et Lemyre, É. (2024). *Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022*. Statistique Canada. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2024008-fra.pdf>.
8. Dans le rapport de 2024, les comparaisons avec les données de 2006 couvrent les enfants qui comptaient au moins un adulte dans la population de langue officielle en situation minoritaire dans leur famille de recensement en 2021.

Sources de données et méthodes

L'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022

L'[Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire \(EPLOSM\)](#) est une enquête postcensitaire menée auprès de la population de langue anglaise au Québec et de la population de langue française ailleurs au Canada. L'enquête couvre une foule de sujets, y compris la fréquentation des services de garde par langue et les caractéristiques linguistiques des enfants et de leur famille.

Dans la présente étude, les résultats sont présentés pour les enfants de 1 à 17 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, c'est-à-dire admissible à l'instruction au primaire ou secondaire en anglais au Québec⁹ ou en français au Canada hors Québec¹⁰.

Cette étude porte sur la fréquentation actuelle et passée des services de garde au Canada. Par conséquent, la fréquentation d'un service de garde peut être actuelle au moment de l'enquête, ou peut être antérieure à l'enquête. Des renseignements complets sur la population cible de cette enquête et son contenu se trouvent dans le [guide de l'utilisateur de l'EPLOSM](#).

L'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2022

L'Enquête canadienne sur la prestation de services de garde (ECPSG) a été menée auprès d'établissements de garde d'enfants au Canada, y compris des services de garde en centre¹¹ et des services de garde en milieu familial agréés et non agréés¹². En 2022, on a demandé aux administrateurs des services de garde en centre de déclarer quelles langues les employés parlaient avec les parents ou les enfants, et aux responsables des services de garde en milieu familial de déclarer quelles langues ils parlaient avec les parents ou les enfants lorsqu'ils offraient des services, sans préciser à quelle fréquence ces langues étaient utilisées.

Pour avoir une période de référence semblable à celle des autres sources de données présentées dans le présent rapport, la section sur ce sujet est fondée sur les résultats de l'ECPSG de 2022¹³.

Le Recensement de la population de 2021

Le Recensement de la population contient des renseignements sur les travailleurs âgés de 15 ans et plus qui travaillaient dans le secteur des services de garde pendant la semaine de référence du Recensement de 2021, en fonction de leur lieu de travail habituel¹⁴. Le recensement recueille de l'information sur diverses caractéristiques des travailleurs, comme leur connaissance des langues officielles, leur utilisation des langues au travail, leur statut d'immigrant et leur niveau de scolarité.

9. Selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, les enfants du Québec sont admissibles aux écoles de langue anglaise lorsqu'ils ont au moins un parent qui a fréquenté une école primaire anglophone au Canada, ou lorsque l'enfant lui-même, un frère ou une sœur a fréquenté une école primaire ou secondaire anglophone au Canada.
10. Selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, au Canada hors Québec, les enfants peuvent fréquenter une école francophone s'ils ont au moins un parent dont la langue maternelle est le français, s'ils ont au moins un parent qui a fréquenté une école primaire francophone au Canada ou si l'enfant ou ses frères et sœurs ont fréquenté une école primaire ou secondaire francophone au Canada.
11. Les services de garde en centre comprennent les garderies, les prématernelles et les crèches qui offrent des services de garde à temps plein et à temps partiel, agréés ou non agréés.
12. Les services de garde en milieu familial sont fournis dans des résidences privées. Ils peuvent être exploités avec ou sans permis, accréditation ou approbation des autorités responsables des services de garde.
13. Bien que des données plus récentes sur l'utilisation des langues dans les services de garde soient disponibles dans l'ECPSG de 2024, les résultats ne sont pas comparables à ceux de 2022 en raison d'un changement dans la formulation de la question sur l'utilisation des langues.
14. Dans la plupart des cas, la province de résidence des gens est la même que leur province de travail, sauf dans les régions frontalières, comme la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau.

Dans la présente étude, les travailleurs du secteur des services de garde comprennent ceux dont la profession était celle d'éducatrices/éducateurs et d'aides-éducatrices/aides-éducateurs de la petite enfance ou de fournisseurs de services de garde en milieu familial, selon la Classification nationale des professions de 2021, et qui travaillaient dans le domaine des services de garderie, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2017.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19

Les données du recensement et des enquêtes utilisées dans cette étude ont été recueillies pendant la pandémie de COVID-19. Les restrictions liées à la pandémie ont eu des répercussions sur le secteur des services de garde et la demande pour ces services, avec la fermeture de services de garde et une augmentation de la prévalence du travail à domicile. Bien que l'influence potentielle de ces défis sur les résultats de cette étude ne puisse être écartée, ces questions ne sont pas abordées directement dans la présente étude.

2 La fréquentation des services de garde d'enfants parmi les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire

L'utilisation des services de garde dans la langue officielle minoritaire peut être influencée par divers facteurs, comme la disponibilité des services, la proximité, le coût, les préférences linguistiques des parents et d'autres considérations personnelles ou pratiques. Bien que les critères d'admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire ne s'appliquent pas aux services de garde, la présente étude porte sur les enfants admissibles afin d'examiner la continuité des cheminements scolaires dans les langues officielles du service de garde à l'école primaire. Les premiers résultats de l'EPLOSM de 2022¹⁵ ont montré qu'une minorité d'enfants en situation de langue officielle minoritaire¹⁶ fréquentaient ou avaient déjà fréquenté des services de garde dans la langue officielle en situation minoritaire au Canada. La situation est semblable pour les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire¹⁷. Dans l'enquête, on a demandé aux parents si le service de garde fréquenté était en français, en anglais, bilingue, ou dans une autre langue¹⁸.

Au Québec, en 2021, 304 000 enfants étaient admissibles à l'instruction en anglais, ce qui représente 18,1 % de la population âgée de moins de 18 ans¹⁹. En 2022, 76 % des enfants admissibles à l'instruction en anglais au Québec fréquentaient ou avaient déjà fréquenté un service de garde au Canada. Parmi eux, 14 % fréquentaient un service de garde en anglais et 39 % fréquentaient un service de garde bilingue. La fréquentation des services de garde en anglais était inférieure à la moyenne provinciale dans le centre du Québec²⁰ (7 %) et dans la ville de Québec et les environs²¹ (2 %). Alors que près de la moitié (47 %) des enfants admissibles dans la région métropolitaine de recensement de Montréal fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde bilingue, les proportions étaient inférieures à la moyenne provinciale dans l'ouest du Québec²² (30 %), dans le centre du Québec (23 %), dans la ville de Québec et ses environs (12 %), ainsi que dans l'est du Québec²³ (7 %).

15. Pépin-Filion, D., Cornelissen, L. et Lemyre, É. (2024). *Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022*. Statistique Canada.

16. Les « enfants en situation de langue officielle minoritaire » comprennent les enfants dont au moins un des parents fait partie de la population de langue officielle en situation minoritaire et ceux qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle en situation minoritaire conformément à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

17. Les enfants admissibles sont ceux âgés de 1 à 17 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

18. Un service de garde en anglais peut offrir des services en anglais seulement ou en combinaison avec d'autres langues. Un service de garde en français peut offrir des services en français seulement ou en combinaison avec d'autres langues. Une garderie bilingue peut offrir des services dans les deux langues officielles, l'anglais et le français. Une service de garde dans une autre langue peut offrir des services dans une langue non officielle seulement ou en combinaison avec d'autres langues. L'utilisation de la langue officielle en situation minoritaire peut se faire dans diverses situations. Les données ne permettent pas de déterminer à quelle fréquence chacune de ces langues était utilisée.

19. Statistique Canada. (30 novembre 2022). [897 000 enfants sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Canada, 2021](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130d-fra.htm). *Le Quotidien*. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130d-fra.htm>.

20. Le centre du Québec comprend les régions économiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie et de la Montérégie, à l'extérieur de la région métropolitaine de recensement de Montréal et de la région de l'Estrie et du Sud du Québec. Pour plus de plus amples renseignements sur chaque région utilisée dans l'enquête, veuillez consulter le document intitulé « L'Enquête sur la population de langue officielle minoritaire : Guide de l'utilisateur, 2022 ». Dans le Guide de l'utilisateur, « Centre du Québec » correspond à « Québec – Reste ».

21. La ville de Québec et les environs comprennent les régions économiques de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

22. L'Ouest du Québec comprend les régions économiques de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.

23. L'Est du Québec comprend les régions économiques du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Au Canada, à l'extérieur du Québec, en 2021, 593 000 enfants de moins de 18 ans étaient admissibles à l'instruction en français, ce qui représente 11 % de cette population²⁴. En 2022, 61 % des enfants admissibles à l'instruction en français fréquentaient ou avaient déjà fréquenté un service de garde au Canada. Parmi eux, 35 % fréquentaient un service de garde en français et 12 % fréquentaient un service de garde bilingue. Cependant, les proportions variaient d'une province à l'autre, comme le montre la carte 2.1. Au Nouveau-Brunswick²⁵, environ les deux tiers (63 %) des enfants admissibles fréquentaient un service de garde en français et 21 % fréquentaient un service de garde bilingue, soit les proportions les plus élevées au Canada hors Québec. La proportion d'enfants admissibles qui fréquentaient un service de garde en français était encore plus élevée dans le nord du Nouveau-Brunswick²⁶ (75 %) que dans les autres régions de la province.

Les enfants admissibles à l'instruction en français dans les capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit) étaient plus susceptibles de fréquenter ou d'avoir fréquenté un service de garde en français (51 %), mais moins susceptibles d'avoir fréquenté un service de garde bilingue (4 %), comparativement à la moyenne canadienne (hors Québec). Les provinces affichant les taux les plus faibles d'enfants admissibles qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde en français étaient Terre-Neuve-et-Labrador (16 %), l'Alberta (17 %) et la Colombie-Britannique (13 %).

Bien que les résultats pour l'Ontario ne soient pas significativement différents de ceux du Canada hors Québec dans son ensemble, il existe des différences notables au sein de la province. Par exemple, les enfants admissibles à l'instruction en français étaient plus susceptibles d'avoir fréquenté un service de garde en français dans le sud-est de l'Ontario²⁷ (56 %), le nord-est de l'Ontario²⁸ (53 %) et la ville d'Ottawa (49 %) que dans la ville de Toronto (25 %) et le reste de l'Ontario (26 %). Les enfants admissibles du nord-est (22 %) et du sud-est (25 %) de l'Ontario étaient également plus susceptibles que la moyenne d'avoir fréquenté un service de garde bilingue²⁹.

L'annexe présente d'autres résultats sur la fréquentation d'un service de garde en français, en anglais ou bilingue par les enfants admissibles, par région.

24. Statistique Canada. (2022, 30 novembre). [897 000 enfants sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Canada, 2021](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130d-fra.htm). *Le Quotidien*. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221130/dq221130d-fra.htm>.

25. Les langues officielles du Canada en situation minoritaire sont l'anglais au Québec et le français au Canada hors Québec. Cependant, dans certaines provinces ou certains territoires, les langues ayant un statut officiel peuvent différer.

26. Le nord du Nouveau-Brunswick comprend les divisions de recensement de Victoria, Madawaska, Restigouche et Gloucester, ainsi que les subdivisions de recensement d'Alnwick et de Neguac.

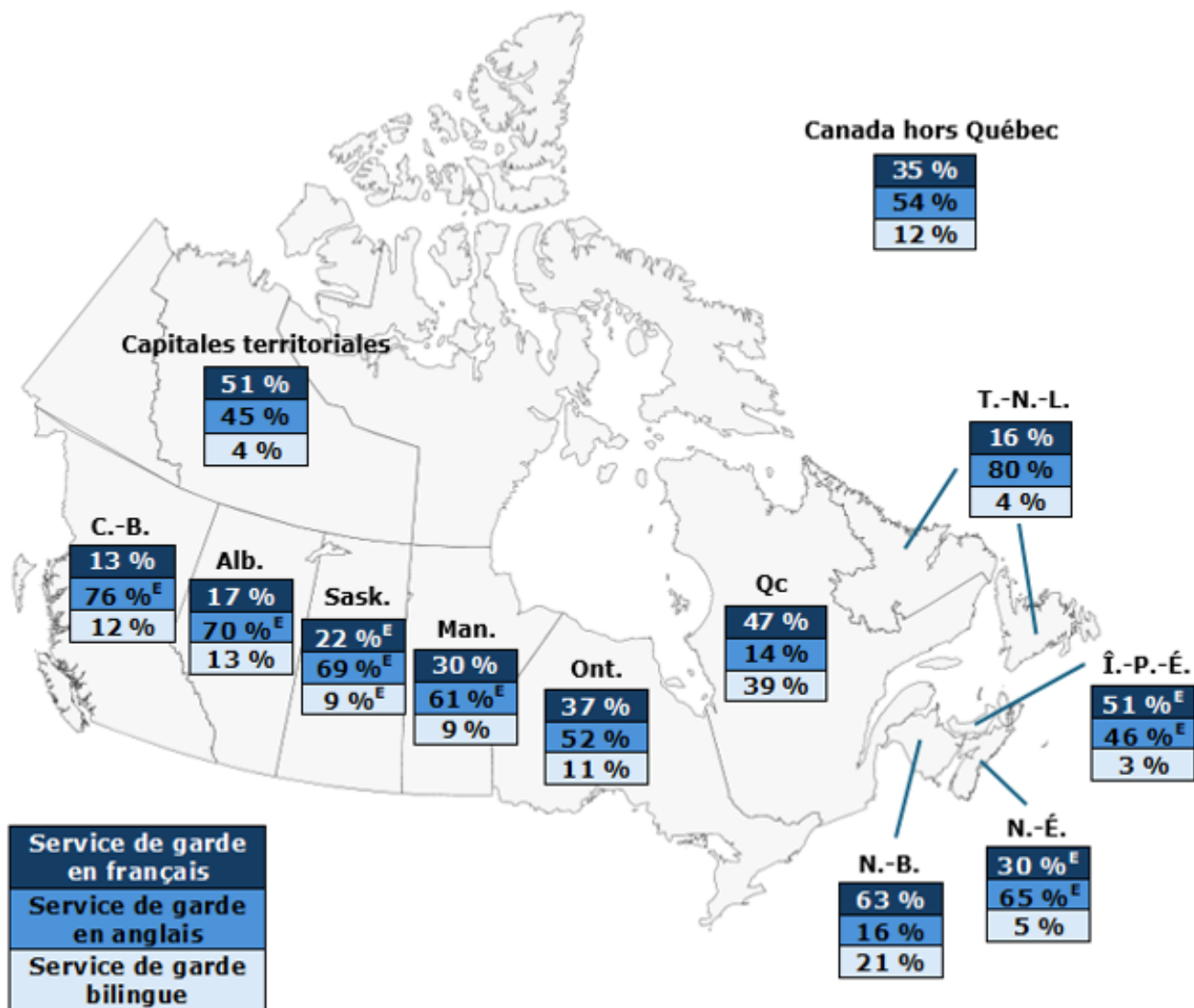
27. Le sud-est de l'Ontario comprend les divisions de recensement de Stormont, Dundas et Glengarry, ainsi que de Prescott et Russell.

28. Le nord-est de l'Ontario comprend la région économique du nord-est, à l'exception des divisions de recensement de Parry Sound et de Manitoulin.

29. Pour plus de plus amples renseignements sur chaque région utilisée dans l'EPLOSM, veuillez consulter le document intitulé « [l'Enquête sur la population de langue officielle minoritaire : Guide de l'utilisateur, 2022](#) ».

Carte 2.1

Proportion des enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle minoritaire qui ont fréquenté un service de garde en français, en anglais ou bilingue, provinces et capitales territoriales, 2022



^E à utiliser avec prudence

Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

Les parents qui parlent le plus souvent une langue officielle minoritaire à la maison sont plus susceptibles d’inscrire leurs enfants dans une école de langue officielle minoritaire³⁰. Mais y a-t-il aussi une relation entre la langue que les parents parlent le plus souvent à la maison³¹ et la langue des services de garde qu’ils utilisent?

Au Québec, les enfants admissibles à l’instruction en anglais étaient plus susceptibles de fréquenter un service de garde bilingue (49 %) ou un service de garde en anglais (20 %) quand leurs deux parents parlaient le plus souvent l’anglais à la maison comparativement à la moyenne (39 % et 14 %, respectivement). En revanche, les enfants admissibles étaient plus susceptibles que la moyenne (47 %) de fréquenter ou d’avoir fréquenté un service de

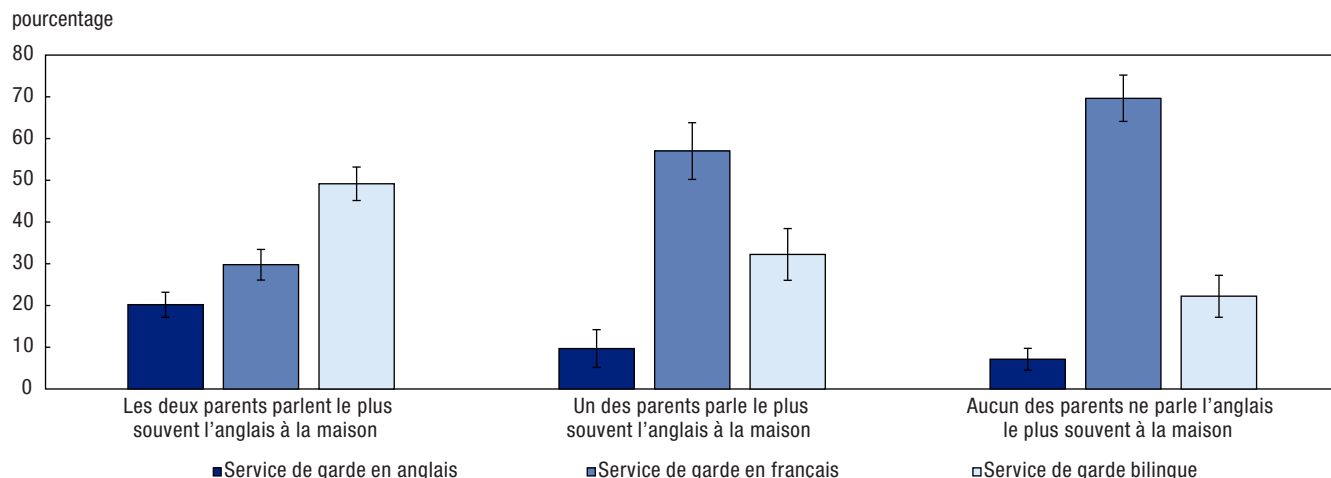
30. Lemyre, É. (2024). *L’attrait de l’école la plus près : proximité et fréquentation des écoles primaires de langue française dans les provinces maritimes*. Regards sur la société canadienne, n° 75-006-x au catalogue. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2024001/article/00003-fra.htm>.

31. Les renseignements sur la langue parlée le plus souvent à la maison par les deux parents ont été fournis dans l’EPLISM, peu importe si les deux parents résidaient avec l’enfant au moment de l’enquête. Par conséquent, l’analyse comprend également les enfants qui vivaient dans une famille monoparentale et selon des arrangements de garde partagée au moment de l’enquête. Dans de rares cas, les renseignements sur la langue parlée le plus souvent à la maison par un parent n’ont pas été fournis dans l’enquête. Les enfants dans cette situation ont été exclus de cette partie de l’analyse.

garde en français lorsque l'anglais était la langue le plus souvent parlée à la maison par seulement l'un de leurs parents (57 %) ou par aucun des deux parents (70 %).

Graphique 2.1

Proportion des enfants admissibles à l'instruction en anglais qui ont fréquenté un service de garde en anglais, en français ou bilingue, selon la langue parlée le plus souvent à la maison par leurs parents, Québec, 2022

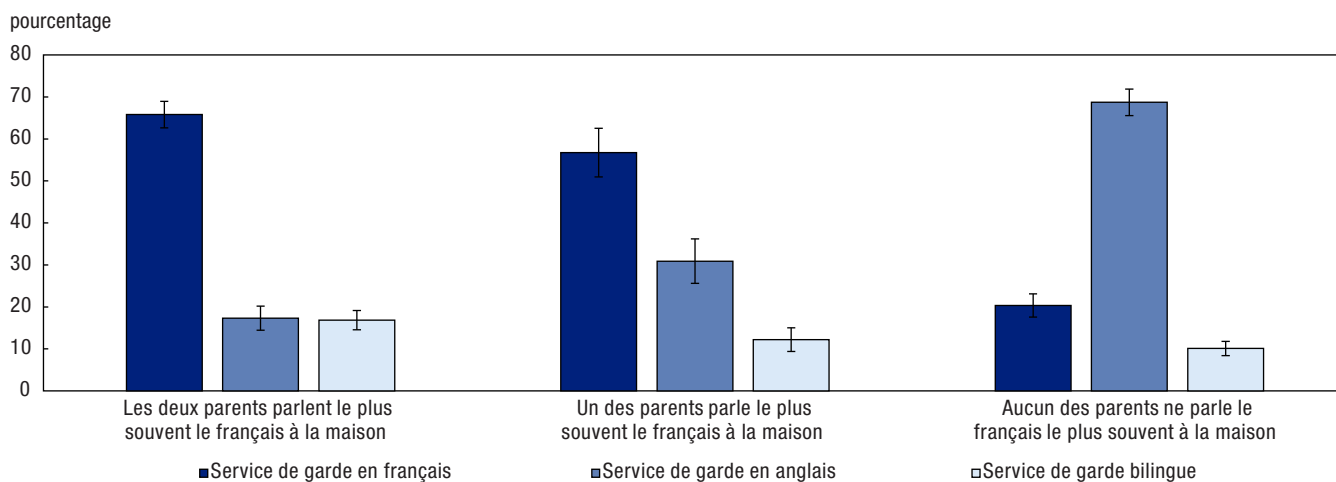


Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

Au Canada hors Québec, les enfants admissibles à l'instruction en français étaient plus susceptibles que la moyenne (35 %) de fréquenter un service de garde en français lorsque le français était la langue le plus souvent parlée à la maison par leurs deux parents (66 %) ou par un seul parent (57 %). À l'inverse, plus des deux tiers des enfants admissibles provenant de familles où le français était la langue la plus souvent parlée à la maison par aucun des parents fréquentaient un service de garde anglophone (69 %).

Graphique 2.2

Proportion des enfants admissibles à l'instruction en français qui ont fréquenté un service de garde en français, en anglais ou bilingue, selon la langue parlée le plus souvent à la maison par leurs parents, Canada hors Québec, 2022



Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

La fréquentation d'un service de garde dans la langue officielle minoritaire au sein de la population générale

Les enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire ne sont pas les seuls qui fréquentaient des services de garde où la langue officielle minoritaire était utilisée. L'[Enquête canadienne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants](#) de 2023 fournit des renseignements sur les langues utilisées dans les services de garde fréquentés par les enfants âgés de 0 à 5 ans au moment de l'enquête, peu importe leur situation linguistique et celle de leurs familles.

Au Québec, 18 % des enfants fréquentaient un service de garde³² où l'anglais était utilisé seul ou avec d'autres langues. Au Canada hors Québec, 7 % des enfants fréquentaient un service de garde où le français était utilisé. La proportion d'enfants qui ont fréquenté un service de garde où la langue officielle minoritaire était utilisée était plus élevée dans les garderies (22 % au Québec et 7 % hors Québec) que dans les services de garde en milieu familial (8 %^F au Québec et 5 % à l'extérieur du Québec).

3 Les raisons d'utiliser les services de garde dans la langue officielle minoritaire

Le concept de choix lorsqu'il est question des services de garde d'enfants comporte des limites importantes parce qu'il dépend de la disponibilité de services de garde qui répondent aux besoins des parents. La langue parlée le plus souvent à la maison n'explique pas à elle seule l'utilisation des services de garde dans une langue officielle en particulier par les parents. En fait, les parents tiennent compte de multiples facteurs lorsqu'ils prennent la décision d'avoir recours ou non à un fournisseur de services de garde dans la langue officielle minoritaire³³. Dans l'EPLOSM, on a demandé aux parents pourquoi leur enfant fréquentait un service de garde en anglais ou en français³⁴.

Parmi les familles du Québec en 2022, les parents d'enfants admissibles à l'instruction en anglais étaient aussi susceptibles d'avoir recours à un service de garde en anglais en raison de la disponibilité des services (42 %^F), de l'identité (37 %^F), de la proximité (35 %), du fait que l'anglais est la seule langue que l'enfant connaît (30 %) et de la qualité perçue des services de garde en anglais (29 %)³⁵.

Au Québec, 29 % des parents d'enfants admissibles à l'instruction en anglais qui fréquentaient un service de garde en français auraient préféré que leur enfant fréquente plutôt un service de garde en anglais. Parmi ces parents, la principale raison d'avoir recours à un service de garde en français était la non-disponibilité de services en anglais (69 %^F), suivie par la distance par rapport à l'établissement (23 %).

Hors Québec, dans les familles où les parents d'enfants admissibles à l'instruction en français parlaient tous les deux le français le plus souvent à la maison, l'identité (68 %) était une raison clé pour avoir recours à un service de garde en français. Dans les familles où un seul parent parlait le français le plus souvent à la maison, l'importance de recevoir des services en français était la raison la plus fréquente d'avoir recours à un service de garde en français (78 %), suivie de l'identité (64 %). En revanche, dans les familles où le français n'était la langue parlée le plus souvent à la maison par aucun des parents, la raison la plus courante d'avoir recours à un service de garde en français était le désir que l'enfant devienne bilingue (73 %).

Au Canada hors Québec, 40 % des parents d'enfants admissibles à l'instruction en français qui avaient recours à un service de garde en anglais auraient préféré que leur enfant fréquente plutôt un service de garde en français. Parmi ces parents, les principales raisons d'avoir recours à un service de garde en anglais étaient l'indisponibilité des services en français (67 %) et la distance par rapport à l'établissement (33 %).

32. Cela comprend les enfants qui fréquentaient une garderie, une prématernelle ou un *centre de la petite enfance*; les enfants pris en charge par un membre de la famille autre qu'un parent ou un tuteur; les enfants pris en charge à la maison par une personne non apparentée; les enfants dans un service de garde en milieu familial; les enfants inscrits à un programme avant ou après l'école; et les enfants d'un autre service de garde.

33. Pépin-Filion, D., Cornelissen, L. et Lemyre, É. 2024. [Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022](#). Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2024008-fra.htm>.

34. Dans l'EPLOSM, on ne demandait pas aux parents pourquoi leur enfant fréquentait un service de garde bilingue.

35. La différence entre ces proportions n'est pas statistiquement significative.

4 Les cheminements scolaires après avoir fréquenté un service de garde dans la langue officielle minoritaire

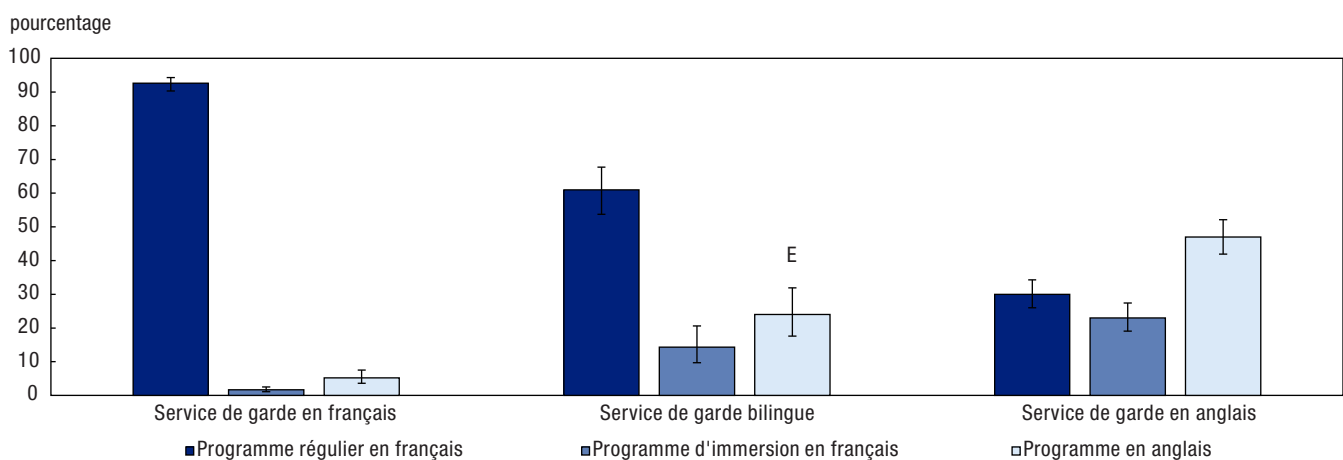
Les services de garde d'enfants peuvent constituer la première étape du continuum de l'éducation dans la langue officielle en situation minoritaire. Cependant, chez les enfants d'âge scolaire admissibles, la fréquentation d'un service de garde dans la langue officielle minoritaire est-elle associée à l'inscription dans une école primaire de langue officielle minoritaire?

Au Québec, près de trois enfants d'âge scolaire sur cinq admissibles à l'instruction en anglais qui avaient commencé l'école primaire³⁶ fréquentaient ou avaient fréquenté une école primaire de langue anglaise (58 %) en 2022, incluant les programmes d'immersion en français. La proportion d'enfants admissibles qui fréquentaient une école primaire de langue anglaise était plus élevée chez les enfants qui avaient fréquenté un service de garde en anglais (82 %) que chez ceux qui avaient fréquenté un service de garde bilingue (63 %) ou en français (48 %).

Au Canada hors Québec, parmi les enfants d'âge scolaire admissibles à l'instruction en français qui avaient commencé l'école primaire, plus de la moitié (56 %) suivaient un programme régulier en français, 14 % suivaient un programme d'immersion en français et près du tiers (30 %) suivaient un programme en anglais. La grande majorité (93 %) des enfants admissibles qui fréquentaient un service de garde en français ont poursuivi leur scolarité dans un programme régulier en français au primaire. Cette proportion était beaucoup plus faible chez les enfants admissibles qui ont fréquenté un service de garde bilingue (61 %) ou un service de garde en anglais (30 %).

Graphique 4.1

Type de programme d'études primaires selon la langue utilisée dans le service de garde fréquenté par les enfants d'âge scolaire admissibles qui fréquentaient ou qui ont déjà fréquenté un service de garde, Canada hors Québec, 2022



^E à utiliser avec prudence

Note : Parmi les enfants âgés de 5 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

5 Les langues officielles utilisées par les fournisseurs de services de garde

La disponibilité des services de garde dans la langue officielle minoritaire dépend, entre autres, de la présence d'établissements qui offrent des services dans cette langue. Dans ce contexte, l'[Enquête canadienne sur la prestation des services de garde, 2022](#) a permis de recueillir des données sur la répartition des services de garde en centre et en milieu familial selon les langues parlées avec les parents ou les enfants³⁷.

36. Parmi les enfants qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde.

37. Il y a diverses situations où la langue officielle minoritaire peut être parlée avec les parents ou les enfants dans un service de garde. Par exemple, certains établissements offrent tous leurs services dans la langue officielle en situation minoritaire, tandis que dans d'autres établissements, la langue n'est utilisée avec les enfants qu'à l'occasion ou la langue est utilisée seulement lors des conversations avec les parents.

Au Québec, il y avait 14 525 services de garde d'enfants en 2022, dont 3 400 en centre, 7 634 en milieu familial agréé et 3 490 en milieu familial non agréé³⁸. L'anglais était parlé exclusivement ou en combinaison avec d'autres langues avec les enfants ou les parents par 44 % des fournisseurs de services en centre, 15 % des fournisseurs de services en milieu familial agréés et 21 % des fournisseurs de services en milieu familial non agréés. Dans la grande majorité des services de garde où l'on parlait anglais avec les parents ou les enfants, on utilisait aussi le français³⁹. En fait, 99 % des fournisseurs de services en centre et 98 % des fournisseurs de services en milieu familial agréés ou non agréés au Québec parlaient français avec les enfants ou les parents. En revanche, 1 % des fournisseurs de services de garde en centre et 2 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés et non agréés offraient un environnement où l'anglais était la seule langue parlée.

Certains fournisseurs de services de garde au Québec avaient des places disponibles pour l'inscription à temps plein. C'était le cas pour 24 % des fournisseurs de services de garde en centre et 10 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés. Ces proportions étaient plus élevées dans les services de garde en centre (34 %) et les services de garde en milieu familial agréés (20 %) où l'anglais était parlé avec les enfants ou avec les parents, seul ou en combinaison avec d'autres langues⁴⁰.

Au Canada hors Québec, il y avait 30 841 services de garde d'enfants en 2022, dont 10 529 en centre, 7 291 en milieu familial agréé et 13 022 en milieu familial non agréé⁴¹. Le français était parlé exclusivement ou en combinaison avec d'autres langues avec les enfants ou les parents par 19 % des fournisseurs de services en centre, 6 % des fournisseurs de services en milieu familial agréés et 8 % des fournisseurs de services en milieu familial non agréés. Au Nouveau-Brunswick, ces proportions étaient beaucoup plus élevées que dans le reste du pays à l'extérieur du Québec (55 % des services de garde en centre, 55 % des services de garde en milieu familial agréés et 37 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial non agréés). Dans l'ensemble du Canada hors Québec, presque tous les fournisseurs de services parlaient aussi anglais avec les parents ou les enfants (98 % des services de garde en centre, 98 % des services de garde agréés en milieu familial et 90 % des services de garde non agréés en milieu familial⁴²). Le français était la seule langue parlée dans 2 % des services de garde en centre, 1 % des services de garde en milieu familial agréés et 2 % des services de garde en milieu familial non agréés au Canada hors Québec. En comparaison, ces proportions étaient beaucoup plus élevées au Nouveau-Brunswick (23 % des services de garde en centre, 33 % des services de garde en milieu familial agréés et 20 % des fournisseurs de services de garde en milieu familial non agréés).

38. Lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que les totaux et les totaux partiels sont arrondis séparément.

39. Les données ne permettent pas de déterminer à quelle fréquence chacune de ces langues était utilisée.

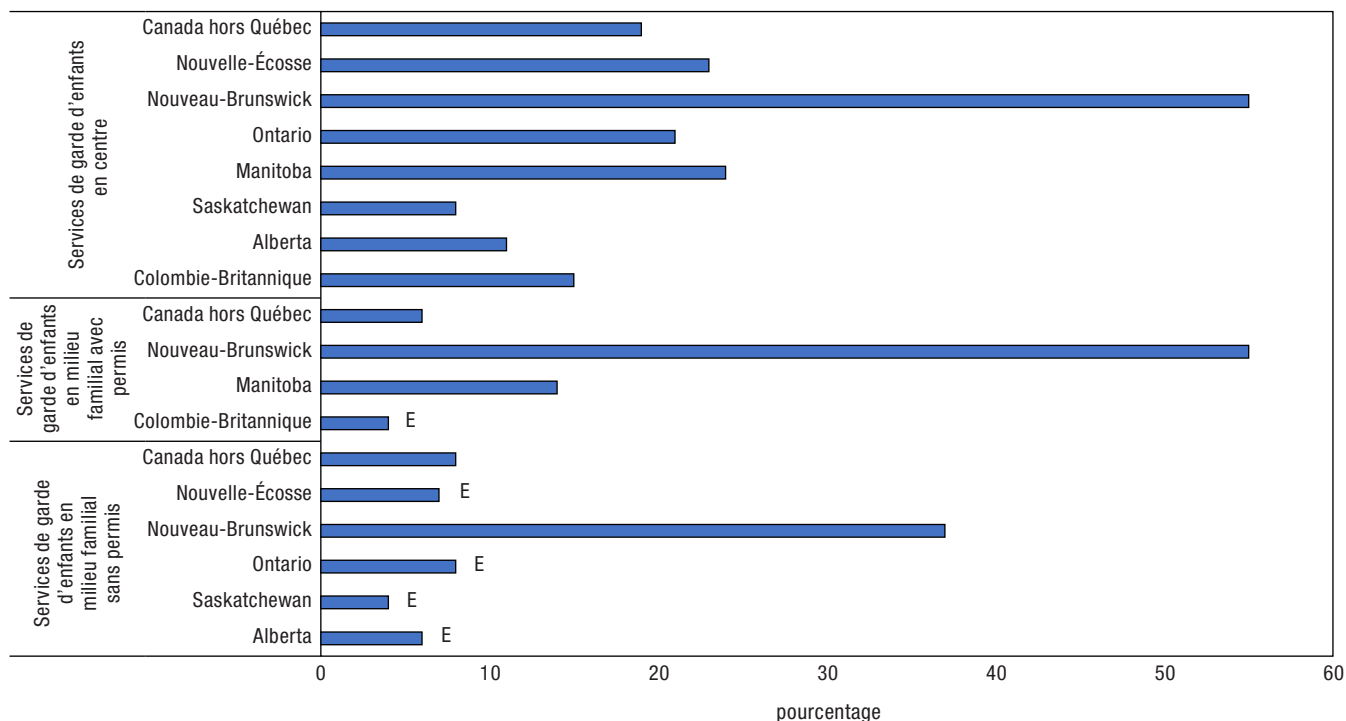
40. En raison des petits nombres, cette proportion n'est pas disponible pour les services de garde en milieu familial non agréés.

41. Lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que les totaux et les totaux partiels sont arrondis séparément.

42. Dans 8 % des services de garde en milieu familial non agréés ni le français ni l'anglais n'étaient parlés.

Graphique 5.1

Proportion des services de garde où le français était parlé avec les parents ou les enfants, seul ou en combinaison avec une autre langue, par type d'établissement, certaines provinces et certains territoires, 2022



^E à utiliser avec prudence

Note : Les données de certaines provinces et certains territoires ont été omises parce qu'elles n'étaient pas disponibles pour la période de référence ou parce que la taille de l'échantillon était trop petite pour respecter les normes de qualité des données et les exigences de confidentialité de la *Loi sur la statistique*.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur la prestation de services de garde de 2022.

Hors Québec, il y avait des places disponibles pour l'inscription à temps plein dans 46 % des services de garde en centre, 39 % des services de garde en milieu familial agréés et 21 % des services de garde en milieu familial non agréés. Les proportions parmi les établissements qui offraient des services en français exclusivement ou en combinaison avec d'autres langues étaient de 41 % pour les services de garde en centre, de 24 % pour les fournisseurs de services de garde en milieu familial agréés et de 20 % pour les fournisseurs de services de garde en milieu familial non agréés.

6 Les langues utilisées par les travailleurs des services de garde

Un autre aspect de la prestation de services de garde dans la langue officielle minoritaire est la disponibilité des travailleurs des services de garde qui utilisent la langue dans leur milieu de travail. S'appuyant sur les résultats du Recensement de la population de 2021, cette section présente une analyse comparative des travailleurs des services de garde qui ont déclaré utiliser la langue officielle minoritaire au travail au moins régulièrement, par rapport à ceux qui n'utilisaient pas cette langue.

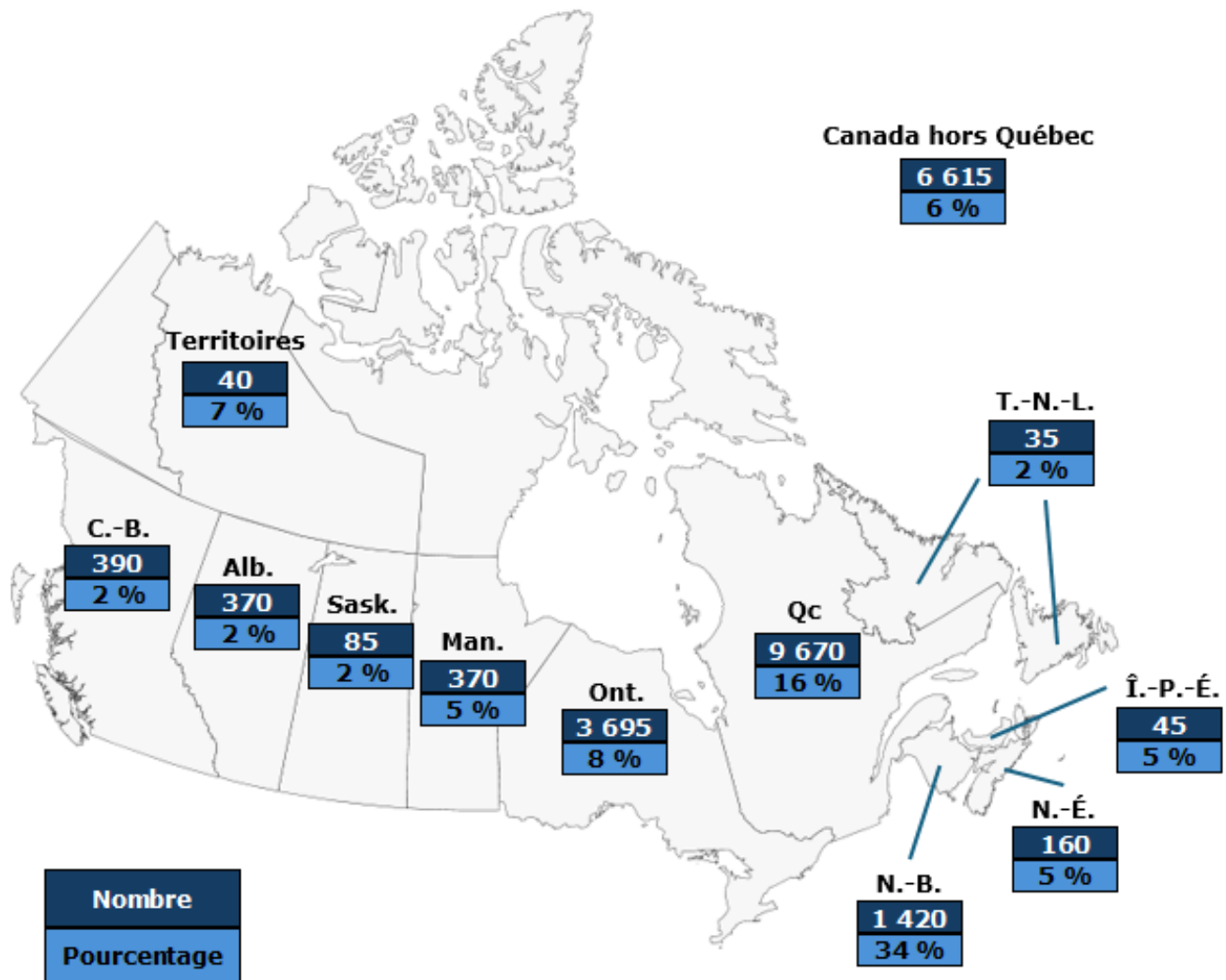
En 2021, il y avait 170 495 travailleurs des services de garde au Canada. De ce nombre, 1 travailleur sur 10 (10 %) a déclaré utiliser la langue officielle minoritaire au moins régulièrement au travail.

Au Québec, 16 % des 60 430 travailleurs des services de garde de la province utilisaient l'anglais au travail au moins régulièrement en 2021. Plus précisément, 7 % travaillaient de façon prédominante en anglais, 3 % travaillaient en français et en anglais le plus souvent à égalité, et 6 % travaillaient de façon prédominante en français et utilisaient l'anglais comme langue secondaire. Parmi les travailleurs des services de garde du Québec qui n'utilisaient pas l'anglais au travail au moins régulièrement, 28 % pouvaient soutenir une conversation en anglais, ce qui suggère qu'ils pourraient éventuellement offrir des services de garde dans la langue officielle minoritaire.

Parmi les 110 060 travailleurs des services de garde au Canada hors Québec, 6 % ont déclaré utiliser le français au moins régulièrement dans leur milieu de travail. Plus particulièrement, 4 % travaillaient en français de façon prédominante, 1 % travaillaient de façon prédominante en anglais et utilisaient le français comme langue secondaire, et moins d'un demi pour cent utilisaient le français et l'anglais le plus souvent à égalité. La proportion de travailleurs des services de garde qui utilisaient le français au moins régulièrement au travail était plus élevée au Nouveau-Brunswick (34 %) que dans toute autre province du Canada hors Québec.

Carte 6.1

Nombre et proportion de travailleurs des services de garde qui utilisaient la langue officielle minoritaire au travail au moins régulièrement, provinces et territoires, 2021



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Hors Québec, 5 % des travailleurs des services de garde qui n'utilisaient pas régulièrement le français au travail pouvaient soutenir une conversation en français. Les provinces ayant la plus forte proportion de travailleurs qui connaissaient le français parmi ceux qui ne l'utilisaient pas en milieu de travail étaient le Nouveau-Brunswick (17 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (9 %).

À plusieurs égards, les travailleurs des services de garde qui utilisaient la langue officielle minoritaire au travail présentaient des caractéristiques semblables à ceux qui ne l'utilisaient pas, tant au Québec qu'au Canada hors Québec. Par exemple, seules des différences négligeables ont été observées dans la répartition des travailleurs

selon le genre⁴³, le lieu de naissance (c.-à-d. s'ils sont nés au Canada ou à l'étranger) et l'incidence du travail à temps partiel. Cependant, à d'autres égards, les travailleurs des services de garde qui utilisaient la langue officielle minoritaire au travail différaient de leurs collègues qui ne l'utilisaient pas.

Par exemple, au Québec, les travailleurs des services de garde âgés de 15 à 34 ans représentaient 35 % de ceux qui utilisaient l'anglais au moins régulièrement au travail et 27 % de ceux qui ne le faisaient pas. Cette proportion plus élevée de jeunes travailleurs des services de garde qui utilisent l'anglais au travail peut indiquer un potentiel accru de croissance des fournisseurs capables d'offrir des services de garde dans la langue officielle en situation minoritaire. En revanche, les travailleurs qui approchaient de l'âge de la retraite (55 à 64 ans) représentaient 13 % de ceux qui utilisaient l'anglais au moins régulièrement au travail et 16 % de ceux qui ne le faisaient pas. Ces chiffres peuvent donner à penser qu'une plus grande proportion des travailleurs qui ne fournissent pas de services en anglais sont sur le point de prendre leur retraite.

Au Canada hors Québec, les travailleurs des services de garde âgés de 15 à 34 ans représentaient 44 % de ceux qui utilisaient le français au moins régulièrement au travail et 39 % de ceux qui ne l'utilisaient pas. Cette différence n'a pas été relevée chez les travailleurs âgés de 55 à 64 ans qui approchent l'âge de la retraite. Conformément aux résultats précédents, la proportion plus élevée de jeunes travailleurs des services de garde qui utilisent la langue minoritaire au travail pourrait indiquer un potentiel accru de croissance du nombre de fournisseurs capables d'offrir des services de garde en français.

Au Québec, les travailleurs des services de garde qui utilisaient l'anglais au travail au moins régulièrement étaient plus susceptibles d'être des immigrants (41 %) ou d'avoir au moins un baccalauréat (24 %) que ceux qui n'utilisaient pas l'anglais au travail (23 % étaient des immigrants et 11 % détenaient au moins un baccalauréat).

En revanche, au Canada hors Québec, les travailleurs des services de garde qui utilisaient au moins régulièrement le français au travail étaient moins susceptibles d'être des immigrants (28 %) ou d'avoir un baccalauréat (16 %) que ceux qui n'utilisaient pas le français au travail (33 % étaient des immigrants et 25 % détenaient au moins un baccalauréat).

7 Conclusion

En s'appuyant sur des recherches antérieures portant sur les tendances dans la disponibilité et l'utilisation des services de garde dans la langue officielle minoritaire^{44, 45, 46}, la présente étude fournit des renseignements supplémentaires sur les services de garde dans la langue officielle minoritaire au Québec et au Canada hors Québec, du point de vue des parents et des fournisseurs de services.

Certains groupes d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire étaient plus susceptibles de fréquenter un service de garde dans la langue officielle en situation minoritaire. Par exemple, au Québec, les enfants admissibles dont les deux parents parlaient le plus souvent l'anglais à la maison étaient plus susceptibles que la moyenne d'avoir fréquenté un service de garde dans la langue officielle minoritaire, tout comme les enfants dont au moins un des parents parlait le français le plus souvent à la maison au Canada hors Québec. Hors Québec, les familles où aucun des deux parents ne parlait le français le plus souvent à la maison avaient souvent recours à un service de garde en français parce qu'elles voulaient que leur enfant devienne bilingue. Lorsque la langue officielle minoritaire n'est pas la langue parlée le plus souvent à la maison, les services de garde peuvent jouer un rôle clé pour favoriser la connaissance de cette langue.

La plupart des parents qui ont inscrit leur enfant dans un service de garde de langue majoritaire, même s'ils préféraient une option de langue officielle minoritaire, l'ont fait pour des raisons pratiques, principalement en raison de l'éloignement ou du manque de disponibilité des services de langue officielle minoritaire dans leur région.

43. La plupart des travailleurs des services de garde au Canada sont des femmes+ (c'est-à-dire des femmes, ainsi que certaines personnes non binaires), peu importe la langue utilisée au travail.

44. Frigon, C. et Lemyre, É. (2021). *Petite enfance et services de garde de langue anglaise au Québec, 2001 et 2016. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, n° 89-657-X au catalogue. Extrait de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2021007-fra.htm>.

45. Frigon, C. et Lemyre, É. (2021). *Petite enfance et services de garde de langue française au Canada hors Québec, 2001 et 2016. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, n° 89-657-X au catalogue. Extrait de *Petite enfance et services de garde de langue française au Canada hors Québec, 2001 et 2016*.

46. Pépin-Filion, D., Cornelissen, L. et Lemyre, É. (2024). *Situation des populations de langue anglaise au Québec et de langue française au Canada hors Québec : résultats de l'Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022*. Statistique Canada.

Une fois qu'ils sont entrés à l'école primaire, les enfants d'âge scolaire admissibles qui avaient fréquenté un service de garde de langue officielle minoritaire étaient plus susceptibles que la moyenne de fréquenter une école primaire de langue officielle minoritaire. Cela montre l'importance des services de garde dans la langue officielle minoritaire comme première étape du continuum éducatif dans cette langue.

Dans les services de garde, la langue officielle en situation minoritaire est parlée avec les parents ou les enfants dans une plus grande proportion de services de garde en centre que de services de garde en milieu familial agréés ou non agréés. Contrairement aux services de garde en milieu familial, les services de garde en centre peuvent offrir une gamme plus variée de programmes et ils comptent généralement plusieurs employés dont les pratiques linguistiques peuvent différer. Dans tous les types d'établissements, la langue officielle minoritaire était la seule langue parlée avec les parents ou les enfants dans une petite proportion de services de garde, tant au Québec qu'au Canada hors Québec.

Au Québec, les services de garde en centre et les services de garde agréés en milieu familial offrant des services en anglais étaient plus susceptibles que la moyenne d'avoir des places disponibles pour l'inscription à temps plein. À l'inverse, au Canada hors Québec, les établissements de services de garde en centre et les services de garde agréés en milieu familial offrant des services en français étaient moins susceptibles que la moyenne d'avoir des places disponibles à temps plein.

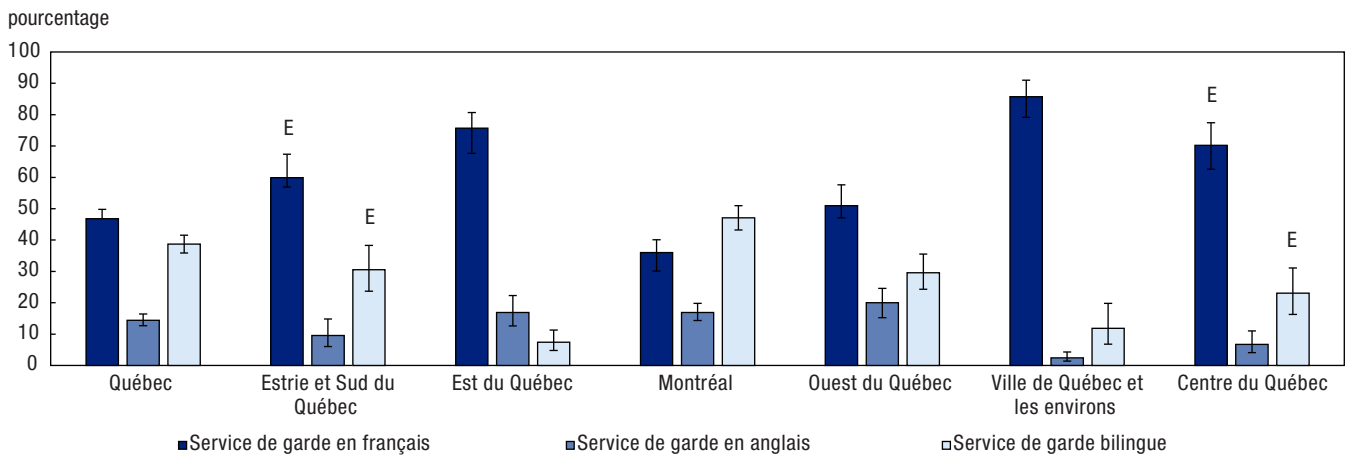
La possibilité d'avoir recours à un service de garde dans la langue officielle minoritaire est en partie limité par la disponibilité locale du service. Certains travailleurs des services de garde connaissent la langue officielle en situation minoritaire mais ne l'utilisent pas au travail, ce qui laisse entrevoir la possibilité qu'un plus grand nombre d'établissements puissent offrir des services dans la langue officielle en situation minoritaire lorsqu'il y a une demande pour des services dans cette langue.

Cette étude présente certaines limites qui laissent entrevoir des possibilités de recherche plus poussée, particulièrement compte tenu des défis liés à l'interprétation des résultats provenant de sources de données multiples. Par exemple, les parents et les fournisseurs de services de garde peuvent avoir des points de vue différents sur ce qui constitue un milieu de garde d'enfants de langue officielle minoritaire, surtout dans les établissements où l'anglais et le français sont utilisés avec les parents ou les enfants. Il est également important de reconnaître que certains parents dont les enfants ne sont pas admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire peuvent préférer inscrire leurs enfants à un service de garde dans cette langue. De plus, comme tout enfant peut fréquenter un service de garde dans la langue officielle en situation minoritaire, la collecte de données supplémentaires sur les caractéristiques linguistiques de tous les enfants dans ces milieux permettrait de mieux comprendre la population desservie. Dans l'EPLOSM, les données sur la participation actuelle et passée aux services de garde pour les enfants âgés de 1 à 18 ans peuvent refléter différents contextes selon l'année; cependant, les données pour les enfants âgés de 1 à 5 ans étaient insuffisantes pour une analyse distincte et approfondie. Enfin, même si des services de garde d'enfants dans la langue officielle en situation minoritaire sont offerts dans certaines régions, l'accès peut être limité par des facteurs comme l'emplacement géographique, la capacité limitée pour des groupes d'âge particuliers ou d'autres obstacles qui échappent à la portée du présent rapport.

Annexe

Graphique A.1

Proportion des enfants admissibles à l’instruction en anglais qui ont fréquenté un service de garde en français, en anglais ou bilingue, Québec et régions du Québec, 2022



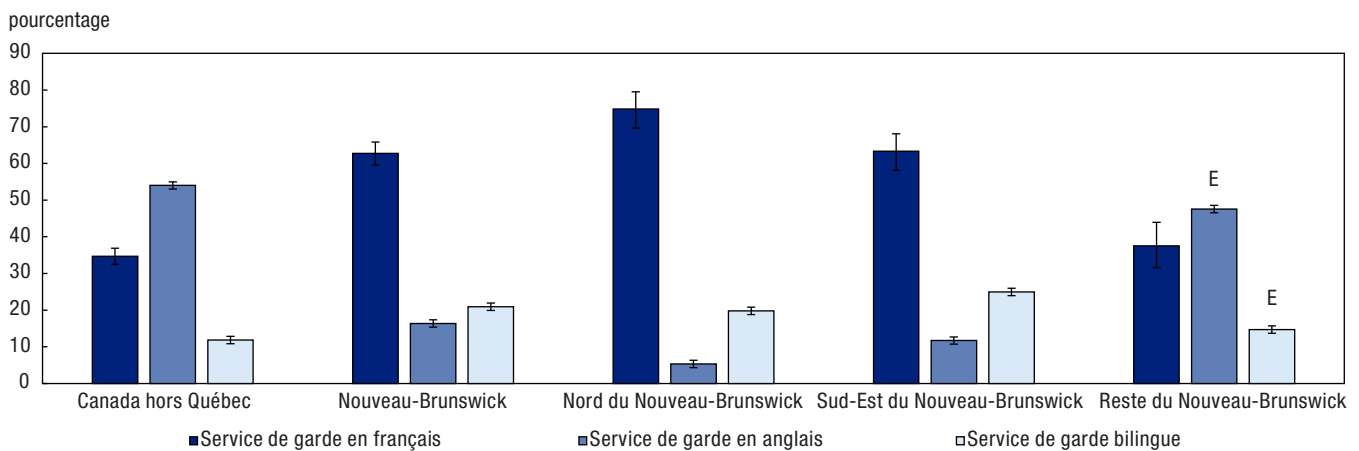
^E à utiliser avec prudence

Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

Graphique A.2

Proportion des enfants admissibles à l’instruction en français qui ont fréquenté un service de garde en français, en anglais ou bilingue, Canada hors Québec, Nouveau-Brunswick et régions du Nouveau-Brunswick, 2022



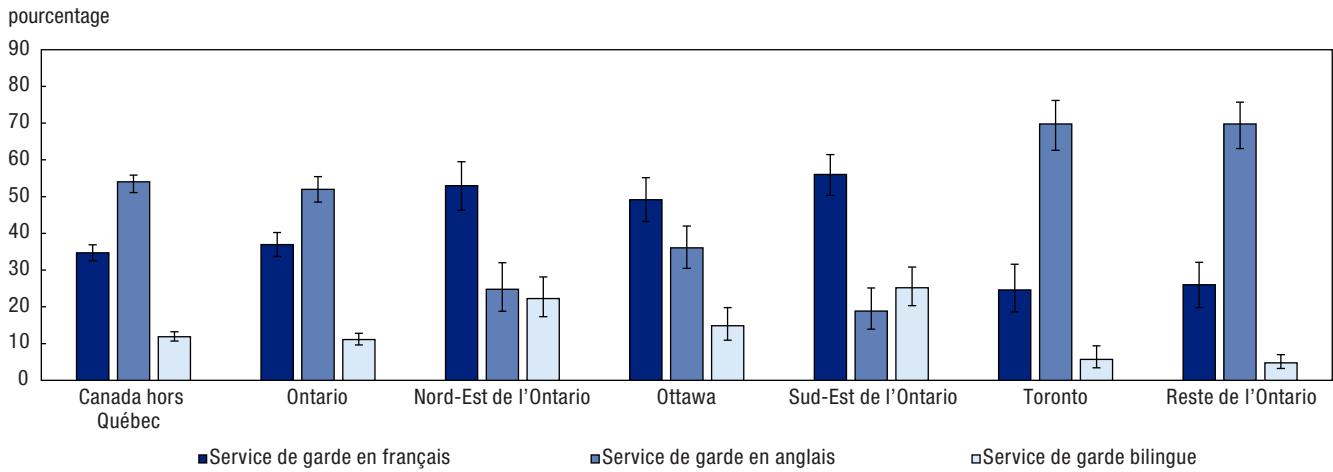
^E à utiliser avec prudence

Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.

Graphique A.3

Proportion des enfants admissibles à l’instruction en français qui ont fréquenté un service de garde en français, en anglais ou bilingue, Canada hors Québec, Ontario et régions de l’Ontario, 2022



Note : Parmi les enfants âgés de 1 à 17 ans qui fréquentaient ou avaient fréquenté un service de garde au Canada.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population de langue officielle en situation minoritaire de 2022.